



RECU EN PREFECTURE
Le 01 juillet 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20190620-D00573110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 30 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et FJT «La Cassotte» - Versement des subventions 2019

Délibération n° 2019/005731

Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et FJT «La Cassotte» Versement des subventions 2019

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	28/05/2019	Favorable unanime

1 - Contexte

La Ville de Besançon soutient, au travers de sa Direction Vie des Quartiers, un réseau d'acteurs associatifs composé notamment :

- de l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux»,
- du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) «La Cassotte».

Ces structures développent des actions et services sur leur territoire d'intervention. Elles contribuent ainsi directement à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants en leur offrant des activités et des services de proximité. En tant que lieux de rencontres et d'échanges, elles participent également au développement et au renforcement des liens humains, familiaux et entre les générations.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions 2019 accordées par la Ville de Besançon à ces deux associations.

2 - Habitat Jeunes «Les Oiseaux»

Le partenariat avec l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» a été renouvelé par une convention triennale (2018 - 2020) par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

Cette association fonde son projet associatif sur les valeurs républicaines de progrès social, d'éducation populaire et de liberté de conscience. L'association accueille prioritairement des jeunes de 16 à 25 ans et met à leur disposition un ensemble d'installations matérielles pour leur logement, leur restauration, ainsi que les moyens humains et techniques qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur épanouissement et leur insertion sociale et professionnelle. Ses multiples activités (ouvertes sur le quartier et sur la ville) se développent sur des principes de mixité sociale et générationnelle et de promotion de la jeunesse. L'association intervient donc sur une double dimension : elle favorise l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes, tout en intervenant en complémentarité comme structure de proximité. L'association continue de développer ses actions sur les bases des principes et des valeurs de la charte de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes. Les actions, proposées dans les domaines de la prévention, de la santé, de la citoyenneté et de l'accès à la culture, sont développées à partir d'outils tels que le logement, la restauration associative (ouverte sur l'extérieur), les activités socio-éducatives, l'action culturelle et la vie collective et associative.

2.1 - Subvention 2019

En 2019, après étude du bilan 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner les actions de l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» pour un montant de 21 560 €.

Conformément à l'article 3.4 de la convention de partenariat 2018-2020, un 1^{er} acompte de 5 500 €, correspondant au quart de la subvention de 2018, a été versé à l'association (cf. délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 2019). La subvention 2019 sera donc versée comme suit :

1 ^{er} acompte versé en janvier	Solde versé en juillet
5 500 €	16 060 €

En cas d'accord sur cette proposition, la somme restant à verser, soit un montant de 16 060 €, sera prélevée sur la ligne 65.422.6574.47041.

L'avenant correspondant figure en annexe 1.

2.2 - Acomptes 2020

Conformément à l'article 3.4 de la convention triennale 2018-2020, l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» percevra en janvier 2020 un acompte correspondant au quart de la subvention 2019, soit un montant de 5 390 €.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 5 390 € sera prélevée sur la ligne 65.422.6574.47041.

3 - Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»

Le Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte», à travers l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes, remplit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général. L'association s'appuie sur des valeurs défendues par l'ensemble de ses membres et par les professionnels qui interviennent auprès des personnes accueillies, en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser et promouvoir la personne,
- garantir ses droits,
- permettre le développement du «vivre ensemble»,
- permettre aux jeunes accueillis de prendre leur place dans la société,
- favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilisation.

L'association, sur la base de ces valeurs a, au-delà de l'hébergement, pour mission d'accueillir et de soutenir les jeunes, de les accompagner et de les aider à la prise d'autonomie, de favoriser l'intégration sociale et l'exercice de la citoyenneté. L'association propose ainsi prioritairement aux jeunes de 16 à 25 ans de conditions modestes voire précaires :

- un lieu de vie, des prestations et un accompagnement éducatif et social personnalisé,
- un hébergement temporaire en période d'été pour des groupes de jeunes, des couples, des personnes seules de condition modeste,
- un service de restauration pour les adhérents de l'association.

De manière limitée et occasionnelle, à la demande des pouvoirs publics, le FJT participe également à des actions sociales : accueil d'urgence de jeunes, accueil temporaire et hébergement de jeunes de 16 à 25 ans en grandes difficultés.

Au regard du bilan 2018 fourni par l'association, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir à nouveau en 2019 les actions socio-éducatives du FJT «La Cassotte» pour un montant de 9 000 €.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 9 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422.6574.47041.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'accorder des subventions de fonctionnement pour l'année 2019 aux associations réparties de la manière suivante :**
 - subvention d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» (dont un 1^{er} acompte de 5 500 € déjà versé en janvier 2019),
 - subvention d'un montant de 9 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer avec l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» l'avenant correspondant.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0